

ID: 060-216004341-20201216-DELIB84\_20-DE



Département de l'Oise Arrondissement de Clermont Commune de Mouy

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES**

#### **DELIBERATIONS**

DU

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

DU

### **14 DECEMBRE 2020**

<u>OBJET</u>: Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de Madame Annie RIVIÈRE.

L'an deux mil vingt,

le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

### Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Madame SEBIH, Monsieur BARRIER, Madame BOUZAKNOUN, Madame LENOIR, Madame MOREL, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Monsieur LAMAAIZI, Madame ROUXEL, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI et Monsieur BOURGEOIS.

#### Etaient absents:

Madame BRETON, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur MAUGER.

Monsieur NÉRIN, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame MOREL.

Monsieur CORTÈS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame LENOIR.

Madame BÉRAULT, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur BRUVIER.

Monsieur LOUIS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame BOUZAKNOUN.

Madame PINOT, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.

Madame SÉNÉCHAL, absente.

Madame Chadia BOUZAKNOUN est désignée secrétaire de séance.

Publié le : 28/10/2025 16:44 (Europe/Paris)
Collectivité : Mouy

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le



# Le Conseil,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-4 relatif à la démission des Conseillers Municipaux,

Considérant les articles L.228 et L.270 du Code Electoral relatifs aux modalités de remplacement du Conseiller Municipal élu, dont le poste est devenu vacant,

Considérant la demande de démission présentée auprès de Madame la Préfète par Madame Annie RIVIÈRE,

Considérant que cette démission est devenue effective au 20 novembre suite à son acceptation par Madame la Préfète de l'Oise,

Considérant qu'il appartient au Maire, conformément à l'article L.270 du Code Electoral, de pourvoir au remplacement du siège de Conseiller Municipal, devenu vacant, par l'installation du candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée,

Considérant que Monsieur André JOZEFOWICZ est le suivant de cette liste.

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

# Délibère

<u>Article 1</u>: Prend acte de l'installation de Monsieur André JOZEFOWICZ dans ses fonctions de conseiller municipal en remplacement de Madame Annie RIVIÈRE ainsi qu'en qualité de membre des commissions Cadre de vie – Voirie – Cimetière, Culture et Vie Associative.

Article 2: Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 26

Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

Adopté à l'unanimité

Date de l'affichage : 15/12/2020

N°

: 84/20

Philippe MAUSER
Vice-président dus Pays du Clermontois

